

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2020

---

DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE  
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 577

présenté par  
Mme Ménard

à l'amendement n° 447 du Gouvernement

-----

### APRÈS L'ARTICLE 1ER TER

Au I- Remplacer " 180 jours" par "90 jours"

et

Au II- Remplacer " 90 jours" par "'à la fin de l'état d'urgence sanitaire"

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre administration doit se donner pour objectif de traiter dans les plus brefs délais les dossiers migratoires. En effet, si nous traversons une crise sanitaire, nous traversons aussi une crise migratoire.